

Drancy, le 25 novembre 2016

**Le Député-Maire**

à

**Mesdames et Messieurs les Agents Communaux**

Madame, Monsieur,

A la suite des désaccords puis du blocage survenus au sein du Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Ville de Drancy, j'ai été contraint de dénoncer fin septembre la convention qui le liait à la Ville.

Ainsi, dans l'urgence, à compter du 1er juillet 2016, la municipalité a voulu rechercher par quels moyens maintenir et même améliorer les avantages sociaux consentis à l'ensemble des agents.

La municipalité a fait le choix de faire bénéficier à compter du 1/1/17 les agents communaux du contrat-cadre passé par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne avec PLURELYA, organisme national gestionnaire de l'action sociale des personnels territoriaux depuis 1966. Et parmi les trois niveaux de prestations proposées par PLURELYA, la Municipalité a décidé de choisir la formule du pack complet qui offre le niveau le plus élevé de prestations.

De surcroît afin d'aider mieux encore la plupart des agents communaux qui paient moins de 1.000 euros d'impôts sur le revenu, la Municipalité va abonder à compter du 1/1/17 les prestations chèques-vacances, épargne chèques-vacances, allocation collège et allocation études post-bac. Ce qui permettra aux agents concernés d'obtenir le doublement de ces allocations, à savoir :

- 120 € au lieu de 60 € en chèque-vacances sans verser d'argent sur simple présentation de la copie de leur feuille d'imposition ;
- 600 € au lieu de 300 € sur justificatif par enfant âgé de moins de 26 ans effectuant des études post-bac ;
- 60 € au lieu de 30 € sur justificatif par enfant inscrit en collège ;
- Jusqu'à 320 € en chèques-vacances si l'agent a épargné pendant 6 mois 80 € par mois. Dans cet exemple les 320 € se rajouteront aux 480 € épargnés.

Six séances d'information sur les avantages sociaux dont vous bénéficierez avec PLURELYA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront organisées le lundi 12 décembre 2016 (à 13h30, à 15h et à 16h30) et le mardi 13 décembre 2016 (à 9h, à 10h30, à 13h30, à 15h et à 16h30) au Gymnase Joliot Curie. A cette occasion vous seront remis des livrets sur l'ensemble des prestations de PLURELYA. Puis à partir de janvier des permanences hebdomadaires seront organisées tous les mardis et mercredis. D'ores et déjà vous trouverez, ci-joint, une synthèse des prestations auxquelles vous aurez accès.

Je veux ici vous réaffirmer que notre décision imposée par les circonstances n'a d'autre objet que de maintenir la politique sociale voulue depuis 2001 et l'ouvrir au plus grand nombre d'entre vous.

Par-delà la solution immédiatement choisie pour combler le vide laissé par la paralysie du CASC, j'ai toujours voulu que 1% de la masse salariale soit consacré aux avantages sociaux offerts à tous les agents. Il n'est évidemment pas question de rogner sur ce montant mais bien au contraire de trouver ensemble avec cette enveloppe très importante d'argent public, plus d'un demi-million d'euros, les solutions qui profitent au plus grand nombre d'entre vous. Demain, la même somme sera utilisée pour vous sans qu'il en soit retiré un seul centime. La différence va nous servir à construire de nouvelles politiques sociales plus ambitieuses telles que :

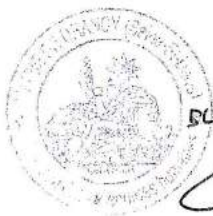
- L'aide au passage et au financement du permis de conduire, au moyen de la négociation de tarifs privilégiés pour les agents communaux chez les auto-écoles qui le souhaiteront, une prestation nouvelle permettant le financement de dix leçons de conduite et des facilités horaires.
- L'aide à l'accession à la propriété ou encore la reprise et l'étalement des dettes pour nos agents en situation d'endettement mal maîtrisé. Un appel d'offre auprès d'associations et d'établissements financiers à vocation sociale, du type le Crédit Social des Fonctionnaires, sera lancé d'ici la fin décembre.

J'aurais l'occasion de vous en donner le détail le jeudi soir 5 janvier à partir de 18h lors de la cérémonie des vœux du personnel communal à l'Espace Culturel.

Je suis conscient que des ajustements seront sans doute nécessaires après évaluation des avantages et des inconvénients apparus au cours de l'année dans les prestations dont vous aurez ou non bénéficié.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et les plus dévoués*



**Le Député-Maire**

**Jean-Christophe LAGARDE**